



## FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

DECRET N° 2016-173 DU 18 FEVRIER 2016

### INTITULÉ DE LA FORMATION :

### **DIAGNOSTICS IMMOBILIERS : SAVOIR EXONERER SA RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET ARME DE NÉGOCIATION**

<p><b>PRÉ-REQUIS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Les titulaires de la carte professionnelle en immobilier</b> mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.</li> <li>❖ Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.</li> <li>❖ <b>Les salariées, mandataires indépendants ou agents commerciaux</b>, habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.</li> <li>❖ <b>Les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle.</b></li> <li>❖ <b>Une connexion internet pour les formations à distance (Viso et e-learning)</b></li> </ul>
<p><b>OBJECTIF REGLEMENTAIRE</b></p>	<p><b>Valider les formations obligatoires des Professionnels de l'immobilier : Décret n° 2016-173 du 18 février 2016</b> relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier qui a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.</p>
<p><b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b></p>	<p>JOUR 1</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Savoir lire correctement les diagnostics : le DPE, électricité et gaz, pour valoriser le bien auprès de l'acquéreur ou le rassurer.</li> <li>➤ Savoir Négocier et valoriser un bien immobilier grâce aux diagnostics.</li> <li>➤ Présentation des diagnostics pour comprendre leur utilité.</li> </ul> <p>JOUR 2</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Savoir optimiser la lecture du DPE pour les négociations commerciales acquéreurs/propriétaires</li> </ul>
<p><b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET MODE DE DISPENSE</b> <b>(précisés dans la convention)</b></p>	<p>I. En présentiel : Supports documentaires numériques (rétroprojecteur) – Documents cas pratiques – Paperboard - Test sur Application Kahoot.</p> <p>II. A DISTANCE en Visioconférence : Supports documentaires numériques (logiciel Viso ZOOM) – Cas pratiques par mail - Test sur Application Kahoot.</p>
<p><b>DATES, DURÉE ET HORAIRES DE FORMATION</b> <b>(précisés dans la convention)</b></p>	<p>DATES : définies dans la convention</p> <p>DURÉE : 8 heures ou 16 heures définies dans la convention</p> <p>HORAIRES VISIO/SALLE : de 9h à 12h et de 13h à 18h</p>
<p><b>MÉTHODES PEDAGOGIQUES</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mesure du degré des connaissances et/ou test de positionnement avant le début de la formation (Test sur application Kahoot ou par mail)</li> <li>2. Évaluation par l'intervenant en cours et en fin de session dans le cadre de notre procédure qualité : atteinte des objectifs de la formation. (Kahoot ou Exercices pratiques à rendre – Ateliers)</li> <li>3. Évaluation par les participants en fin de session sur l'intervenant, le contenu et les moyens pédagogiques (questionnaire mail ou papiers)</li> <li>4. Envoi de vidéos sur le contenu de la formation, des liens internet et des documents.</li> <li>5. Evaluation des acquis, dit "à froid", un à deux mois après la formation (Test envoyé par mail) conformément aux critères qualité définis par la Loi (décret n°2015-790 du 30 juin 2015).</li> </ol>
<p><b>INTERVENANTS</b></p>	<p>- Expert formateur spécialisé : + de 15 ans d'expérience</p>

<b>ATTESTATION ET ASSIDUITÉ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attestation de fin de formation éligible loi ALUR (formation obligatoire)</li> <li>✓ Feuilles de présence et/ou relevés de connexion.(précisé dans la covention)</li> </ul>
<b>TAUX DE RÉUSSITE TAUX DE SATISFACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires ont réussi cette formation.</li> <li>❖ 99.58% des professionnels de l'immobilier et stagiaires apprécient cette formation, calculé à partir de 239 avis entre le 14/02/2022 et le 31/12/2023.</li> </ul>
<b>HANDICAP (Nous consulter)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A distance : Non accessible aux personnes avec déficience auditive et/ou visuelle.</li> <li>➤ En présentiel : si la salle de formation est non conforme à la mobilité réduite : formation pouvant être suivi à distance (e-learning ou visioconférence), nous consulter.</li> <li>➤ Référent handicap EFODI : Louis FUMAZ – 07 81 63 15 53</li> </ul>
<b>TARIFS (Nous consulter selon les options souhaitées)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon le nombre de participants à la commande (individuel ou collectif)</li> <li>- Selon le mode de dispense souhaité : Visio/Salle/e-learning</li> <li>- Selon la personnalisation du programme souhaité : découpage et préférences</li> <li>- Selon la durée souhaitée en corrélation avec le nouveau découpage</li> <li>- Selon l'option choisi « suivi formation pendant 1 an » avec le formateur (hotline)</li> </ul>
<b>DÉLAI D'INSCRIPTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 48h avant le début des sessions Visioconférences et salle sous réserve du nombre de place disponible.</li> </ul>

## PROGRAMME DE FORMATION

### JOUR 1

#### \*PRÉSENTATION :

- Remise du livret d'accueil et du règlement intérieur
- Présentation des apprenants et du formateur
- Présentation du déroulé de la formation et des objectifs à atteindre

#### \*PRÉ-TEST DE CONNAISSANCES

#### \*TOUR DE TABLE SUR LES DIAGNOSTICS

- Présentations des diagnostics immobilier
- Comment se déroule un diagnostic immobilier ?
- Vos obligations pour la vente de votre logement.
- Vos obligations pour la location de votre logement.
- Le DPE : Enjeux et modifications.
- Comment se réalise un DPE 2021 et 2022 ?
- Plan d'exposition aux bruits, obligatoire depuis le 1 juin 2020 : Explications.
- Point sur les anomalies électriques et gaz, les plus courantes.
- Comment aborder les diagnostics auprès de l'acquéreur avec un bien contenant :
  - De l'amiante,
  - Du plomb,
  - Une mauvaise note,
  - Ou des anomalies électriques et gaz

#### QUIZ DE MÉMORISATION

#### QUESTIONS/RÉPONSE

#### DÉBRIEFING

#### ÉTUDES DE CAS APPORTÉES PAR LES STAGIAIRES OU FOURNIES

- Négocier le prix
- Valoriser le bien
- Budgétiser les travaux

#### CORRECTION ET DEBRIEFING

### JOUR 2

#### Ateliers d'approfondissement du DPE :

#### Performance énergétique et climatique

- Lecture du niveau de consommation et interprétation
- Lecture de l'Emission de Gaz à effet de serre et interprétation

#### Lecture et interprétation

- Estimation des coûts annuels d'énergie du logement
- Schéma des déperditions de chaleur
- Performance de l'isolation
- Système de ventilation en place
- Confort d'été (hors climatisation)
- Production d'énergies renouvelables
- Montants et consommations annuels d'énergie
- Recommandations d'usage pour votre logement
- Vue d'ensemble du logement
- Vue d'ensemble des équipements
- Recommandations de gestion et d'entretien des équipements
- Recommandations d'amélioration de la performance
- Fiche technique du logement

#### Réalisation de deux études de cas

- \*TEST EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES
- \*ÉVALUATION FINALE DU STAGIAIRE SUR LA FORMATION
- \*TOUR DE TABLE ET EVALUATION DE L'INTERVENANT

Distribution de fiches pratiques et vidéos afin de pérenniser les acquis.